



VILLE DE
**SAINT-
JOSEPH**

Service de la Culture

DÉCISION DU MAIRE

N° 14 / 2016

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 23 du Conseil municipal du 24 avril 2014,

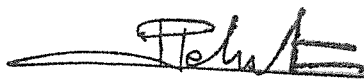
DECIDE

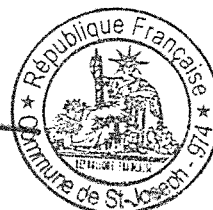
Article 1^{er}. - D'attribuer un prix d'un montant de 1 250 € (mille deux cent cinquante euros) au profit de l' Ecole de la plaine des Grègues sise au n° 17, rue du rond - 97 480 SAINT-JOSEPH, dans le cadre de la remise des trophées Joseph Hubert et des bourses en soutien aux porteurs de projets de la ville, pour son projet «Welcome Europe from Plaine des Grègues ».

Article 2. - Le montant de cette bourse sera porté au crédit du compte bancaire de l'Ecole de la Plaine des Grègues – n° 00 44 09 20 33 2

Article 3. - Monsieur le Directeur Général des Services de Saint-Joseph est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au contrôle de légalité de la Sous-préfecture de Saint-Pierre et affichée aux portes de la mairie.

Fait à Saint-Joseph, le 17 MARS 2016
Le Député-Maire,


Patrick LEBRETON



DE2016_14
Tél 62 17 103116